

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COURSEULLES SUR MER

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2023

PROCES-VERBAL AFFICHAGE

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, les membres du Conseil d'Administration de la Commune de Courseulles sur Mer, se sont réunis à 18 H 00 dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente le 3 avril 2023 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

<u>ETAIENT PRESENTS :</u>	<u>ETAIENT ABSENTS EXCUSES :</u>
PHILIPPEAUX Anne-Marie	
VAN VEEN Anne-Marie	
NICAISE Francis	
DOUIS Christelle	
	Mr GERNIER François a donné pouvoir à Mme PHILIPPEAUX
LEMOINE Marc	
KLEFFERT Françoise	
François DOUIS	
	MANCEL Gisèle
	Mme AUDOUARD Fabienne a donné pouvoir à Mme VAN VEEN
HECQUET Françoise	
	VIVIER Isabelle
DAVID Christine	
FERAY Agnès	
	MONTIER Jean
CHENEGRIN Christelle	
LAVault Stéphanie	

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Delphine LODS est désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs.

Madame la Présidente indique que les points 3, 4, 5 et 6 sont retirés de la séance. En effet, le conseil municipal ayant voté contre le budget de la collectivité, les points concernant les décisions budgétaires du CCAS ne seront pas abordées.

► **Approbation du procès-verbal du 8 mars 2023**

Les membres du conseil d'administration **APPROUVE à l'UNANIMITE** le procès-verbal relatif au Conseil d'administration du 8 mars 2023.

► **Point n° 1 : Comptes de Gestion 2022**

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 pour le budget principal et pour le budget annexe, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le

détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor Public accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur le budget principal et le budget annexe

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, du budget principal et du budget annexe

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Sachant que les comptes de gestion sont disponibles au service financier,

Les membres du conseil d'administration **APPROUVE à l'UNANIMITE** les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe.

► Point n° 2 : Comptes administratifs 2022

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, pour le budget principal et le budget annexe.

Madame la Présidente est présente au moment du scrutin toutefois Madame la Présidente n'a pas participé au vote.

Les membres du conseil d'administration **APPROUVE à l'UNANIMITE** les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe.

Point n°7 – Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) relatif à la résidence autonomie les Roses de France

La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement vise notamment à promouvoir l'offre d'habitats intermédiaires en vue d'apporter une réponse adaptée aux besoins d'habitat et de services des personnes âgées et à rompre l'isolement. A cet effet, le rôle et la place des logements-foyers, renommés « résidences autonomie », sont renforcés.

Ainsi, la loi prévoit un socle de prestations que les résidences autonomie devront obligatoirement fournir à leurs résidents au plus tard au 1^{er} janvier 2021.

Elle prévoit également l'attribution par le Département d'un forfait autonomie pour financer tout ou partie des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie en direction des résidents ou de personnes extérieures.

L'article R.233-9 précise que les actions individuelles ou collectives destinées aux personnes de 60 ans et plus, ont pour but d'éviter, de limiter ou de retarder la perte d'autonomie. Elles peuvent également viser à identifier les personnes destinataires de ces actions.

La loi précise qu'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) doit être conclu entre le Président du Conseil Départemental et le gestionnaire de l'établissement pour l'organisation et le financement, dans le cadre du forfait autonomie, des actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie, mises en œuvre par la résidence autonomie, au profit de ses résidents et, le cas échéant, de personnes extérieures.

Le forfait autonomie est attribué à l'organisme gestionnaire selon une enveloppe nationale multiplié par le nombre de places départementales et divisé par le nombre de places nationales.

Ce forfait couvre les dépenses suivantes :

- Rémunération et charges fiscales et sociales de personnels disposant de compétence en matière de prévention de la perte d'autonomie (animateurs, ergothérapeutes, psychomotriciens, diététiciens ou autres hors personnels de soins) ;
- Recours à un ou plusieurs intervenants extérieurs disposant de compétences en la matière ;
- Recours à un ou plusieurs jeunes en contrat civique en cours d'acquisition de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie ; le cas échéant, mutualisé avec un ou plusieurs établissements

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 313-11, L. 313-12 et D. 312-159-5;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n° 2016-209 du 26 février 2016 relatif à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

Vu le schéma départemental de l'Autonomie 2019-2023 du Calvados, adopté le 04/02/2019 ;

Vu la délibération de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en date du 25/11/2020, fixant les modalités d'attribution du forfait-autonomie, de répartition entre les structures et validant le modèle de CPOM.

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) relatif à la résidence autonomie les Roses de France (annexe).

Monsieur NICAISE pose la question du registre de sécurité au sein de la résidence autonomie. L'établissement possède un registre de sécurité, celui est complété lors de chaque passage des entreprises.

Suite à l'interrogation de Monsieur DOUIS concernant l'orientation du résident face à la perte d'autonomie. Madame LODS explique qu'il y a plusieurs entretiens entre l'établissement et le résident et/ ou la famille afin de préparer l'entrée le plus souvent vers un EHPAD. C'est orientation peut parfois prendre du temps. S'il y a urgence, le résident est alors hospitalisé.

Les membres du conseil d'administration **APPROUVE à l'UNANIMITE** le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) relatif à la résidence autonomie les Roses de France ci-joint en annexe

Point n°8 – Compte rendu des décisions prises par le Président du CCAS ne donnant pas lieu à débat

Décision n°22/011

Avenant à la décision 12/002 concernant la régie de recette pour le produit de l'encaissement des différentes manifestations, sorties culturelles, activités diverses organisées par le CCAS et l'acceptation de dons et legs

Point n°9- Examen des dossiers de secours

Madame VAN VEEN présente deux demandes de secours.

Point n°10- Communication diverses

Café rencontre 2023 :

DATE	PARTENAIRE	THEME
13/01/2023	France Alzheimer	Maladie neurodégénérative
10/02/2023	Mutualité française	Alimentation (lecture étiquette) : Avec l'intervention d'une diététicienne, la Mutualité Française Normandie propose d'apprendre à décrypter les emballages alimentaires.
10/03/2023	Engie solidarité	Comprendre la fin des tarifs réglementés Gaz
14/04/2023	Soutien info tutelle	« Tutelle, curatelle... comment cela fonctionne ? » Présentation générale protection juridique
12/05/2023	Tennis club Courseulles	Présentation et démonstration du tennis santé
09/06/2023	France Parkinson	Sensibilisation à la maladie de Parkinson
08/09/2023	Mutualité française	« Rester à l'écoute de ses oreilles », s'informer autour de l'audition
13/10/2023	Direction territoire action social retraite	Chèque sortir plus + présentation des dispositifs action social retraite Pers +75 ans
10/11/2023	Mutualité française	Faire ses produits ménagers (apporter un contenant pour rapporter le produit fabriqué)
8/12/2023		Thème en cours

Bilan CCAS

- **Secours accordés en Conseil d'administration du CCAS**

	2020	2021	2022
Energie (gaz et électricité)	7	5	3
Cantine - Centre de loisirs	1	1	0
Loyer	4	2	6
Pompes funèbres		1	2
Entreprise de nettoyage		1	0
Aides diverses	3	0	5
Indemnités chauffage	1	0	0
TOTAL	16	10	16

- Aides ponctuelles

	2020	2021	2022
Par le CCAS			
Nombre de foyers accompagnés	40	38	46
Nombre de personnes reçues en permanences	environ 140	environ 120	environ 120
Nombre de bons alimentaires	37	28	40
Personnes isolées avec enfants	4	2	4
Couples avec enfants	1	1	0
Retraités	3	5	4
Personnes seules ou couples sans enfant	18	20	32
Par le Secours Catholique			
Nombre de familles accompagnées	37	42	44
Nombre de colis	713	269	498
Aides financières	1 620,00 €	non communiqué	882,81 €
Situations nouvelles	16	26	34
Epicerie sociale "Cœur de Nacre Entraide"			
Nombre d'accès délivrés par le CCAS	7	9	14

Les mêmes personnes viennent solliciter le CCAS à plusieurs reprises.

- Actions collectives :

	Nombre de personnes inscrites		
	2020	2021	2022
Chèques restaurant 25 €	546	809	959
Colis offerts aux personnes ne pouvant pas assister aux repas des séniors	323 seuls 128 couples	329 seuls 109 couples	320 seuls 89 couple
Ballotins de chocolats EHPAD	141	141	141
Café-rencontre		2 séances 65 participants	10 séances 262 participants
Cadeaux Naissances		2 cérémonies 17 naissances	1 cérémonie 9 naissances

- Subventions :

	2020	2021	2022
Fonds de Solidarité Logement	530,10 €	530,10 €	530,10 €
Convention épicerie sociale "Cœur de Nacre Entraide"	2 110,50 €	2 110,50 €	2 110,50 €

Missions du CCAS :

BILAN D'ACTIVITÉ	2020	2021	2022
Pré-instruction dossiers Aides sociales Légales, Obligations alimentaires	15	23	20
Pré-instruction dossiers Aide facultatives (dossier de surendettement, carte émeraude)	4	5	9
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	5	1	2
CCAPEX et Expulsions	6	10	7
DALO (droit au logement opposable) et SYPLO	0	0	0
FSL (commission maintien dans les lieux) et ASLL (accompagnement vers le logement)	2	3	0
Pré-instruction dossiers FSE (fond solidarité énergie)	4	2	0
Chèque énergie		6	26
Pré-instruction des demandes d'aides financières pour les caisses de retraite ou autres organismes	6	8	2
Pré-instruction des dossiers de demandes d'aides financières pour le Conseil d'Administration	11	9	9
Domiciliation	6	4	5
Mise à disposition d'un logement d'urgence	2	1	2
Recueil d'information préoccupante auprès des services sociaux du Conseil Départemental et/ou au tribunal/ partenaires	0	0	1
Commission logement INOLYA	10	8	7
Commission logement PARTELIOS	0	0	0
Commission logement CDC HABITAT	3	5	3
Tarif éco-solidaire eau	50	61	47
Organisation actions collectives	1 = Cap Compétences (annulé)	1 = Sensibus 65 participants = Plateforme mobilité 9 personnes accompagnées	3 = collecte don ukraine = Atelier aidant votre santé = Atelier numérique
Organisation Don du sang	4	4	4
Visite à domicile pour situation incurie ou logement non décent (diagnostic SOLIHA)	0	3	2
Distribution de paniers alimentaires (confinement)	8		
Dispositif courses pendant le confinement	20		

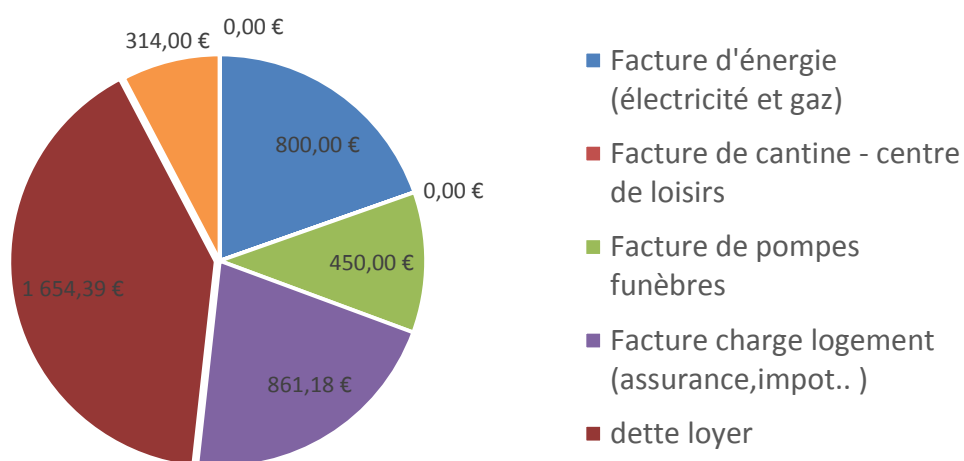
Nombre de personnes inscrites sur le fichier des personnes vulnérables	123	129	105
--	-----	-----	-----

Le CCAS assure la gestion de la résidence autonomie Les roses de France, composée de 38 logements.

SECOURS ACCORDES PAR LE CCAS EN 2022

Situation familiale Secours accordés	Personne seule		Parent isolé avec enfant à charge			Couple		TOTAL
	- 60 ans	+ 60 ans	1 enfant	2 enfants	3 enfants	sans enfant	1 enfant	
Facture d'énergie (électricité et gaz)	500,00 €					300,00 €		800,00 €
Facture de cantine - centre de loisirs								0,00 €
Facture de pompes funèbres		300,00 €				150,00 €		450,00 €
Facture charge logement (assurance, impot..)	611,18 €			250,00 €				861,18 €
dette loyer	1 654,39 €							1 654,39 €
facture diverses	14,00 €	300,00 €						314,00 €
Indemnités chauffage CCAS								0,00 €
TOTAL	2 779,57 €	600,00 €	0,00 €	250,00 €	0,00 €	450,00 €	0,00 €	4 079,57 €

Répartition par types de secours



Bilan SAAD

		IDE SOCIALE AM PH CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS	AISSE NATIONALE MILITAIRE DE SECURITE SOCIALE	ARSAT NORMAND IE	NRACL	ONSEIL DEPARTEME NTAL DU CALVADOS	ivers (CPAM/SSI/ CRPCEN/C NAV...)	aux plein (facture taux plein + reste à charge)	otal annuel
020	ombre de bénéficiaires			8		2		0	09
	ombre d'heures	24	3,5	283,75	26	3 049,00	8	367,00	8 401
021	ombre de bénéficiaires			0		0		1	10
	ombre d'heures	9	1	360,25	71,5	2 998,82	4	646,64	8 591,21
022	ombre de bénéficiaires			5		0		2	06
	ombre d'heures	1,25		605,00	12,5	2 277,00	0,00	079,42	6 162,17

Il est à noter une diminution en nombre d'heures, mais une augmentation numéraire.

Il est rappelé ici que les dossiers APA ont un tarif de référence en dessous du tarif des autres caisses et du taux plein. Cette différence entre le taux de référence du Département et le taux pratiqué normalement, n'est pas facturée aux bénéficiaires.

2022 / CCAS - SAAD	Ventilation par type de bénéficiaires						
Nombre de bénéficiaires ayant eu recours au moins une fois dans l'année à des activités		GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6
Personnes âgées de plus de 70 ans (hors APA et PCH)	26	3	9	17	31	18	28
Bénéficiaires APA	50						
Adultes handicapés (PCH, ACTP, MTP)	1						
Taux plein	22						
Divers	7						
Total	106	3%	8%	16%	29%	17%	26%

Enquête satisfaction 2022

Comme en 2021 et afin de faire un bilan sur les interventions des aides à domicile sur l'ensemble de l'année 2022 et savoir comment les bénéficiaires se sentent par rapport au SAAD, un document a été distribué à chacun d'entre eux. Cette enquête permet de pouvoir s'exprimer anonymement et vise à ressortir les points à améliorer tant au niveau des interventions qu'au niveau du service.

Sur 106 bénéficiaires, seuls 40 ont répondu, soit 37,8%

Dans le cas où plusieurs intervenants viennent à votre domicile, pouvez-vous dire qu'il existe une bonne coordination entre eux ?

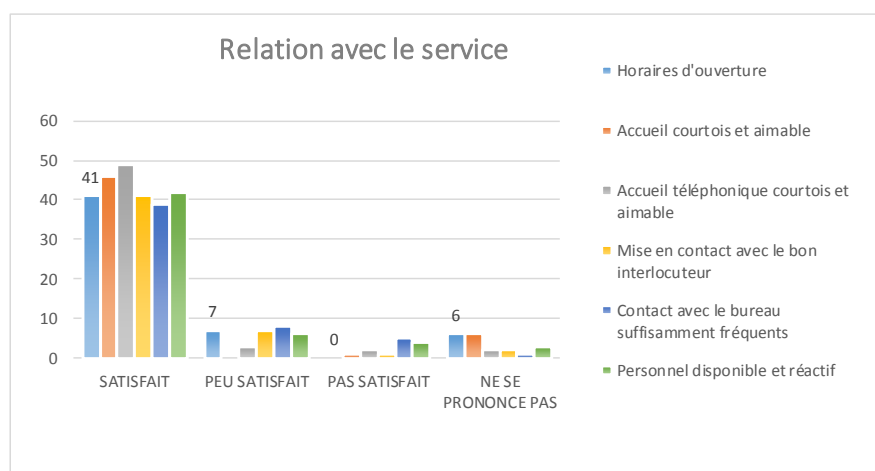
OUI : 25 NON : 2 NSPP : 13

Aide aux gestes de la vie quotidienne:
Aide à l'entretien du logement / aide au courses

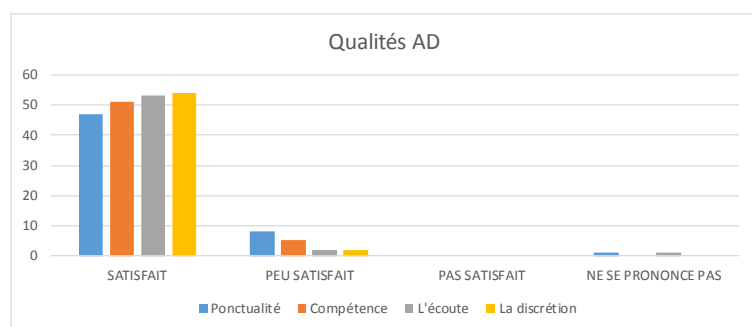
16
24

La relation
avec le SAAD

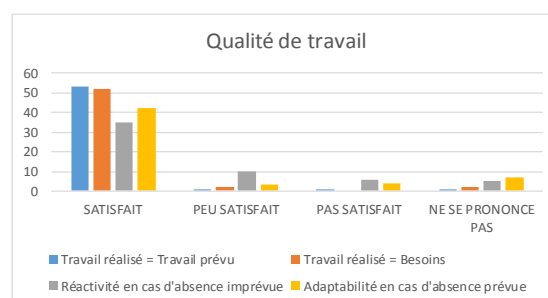
2- Votre relation avec le service	SATISFAIT	PEU SATISFAIT	PAS SATISFAIT	NE SE PRONONCE PAS	Pourcentage de satisfaits
Horaires d'ouverture	28	1	0	4	50,00%
Accueil courtois et aimable	32	2	1	5	57,14%
Accueil téléphonique courtois et aimable	32	4	0	4	57,14%
Mise en contact avec le bon interlocuteur	25	5	5	5	44,64%
Contact avec le bureau suffisamment fréquents	25	5	2	8	44,64%
Personnel disponible et réactif	29	4	2	5	52%



3- Déroulement des interventions / avis personnel	SATISFAIT	PEU SATISFAIT	PAS SATISFAIT	NE SE PRONONCE PAS	% de satisfaction
Ponctualité	32	3	2	3	57,14
Compétence	26	2	0	12	46,43
L'écoute	25	8	3	4	44,64
La discrétion	23	3	3	8	41,07



c) Avis sur la qualité du travail et de la continuité du service	SATISFAIT	PEU SATISFAIT	PAS SATISFAIT	NE SE PRONONCE PAS	% de satisfaction
Travail réalisé = Travail prévu	34	0	0	6	60,71
Travail réalisé = Besoins	36	1	0	3	64,29
Réactivité en cas d'absence imprévue	19	9	1	6	33,93
Adaptabilité en cas d'absence prévue	17	8	3	12	30,36



Qui remplit le questionnaire :

L'aidant : 8

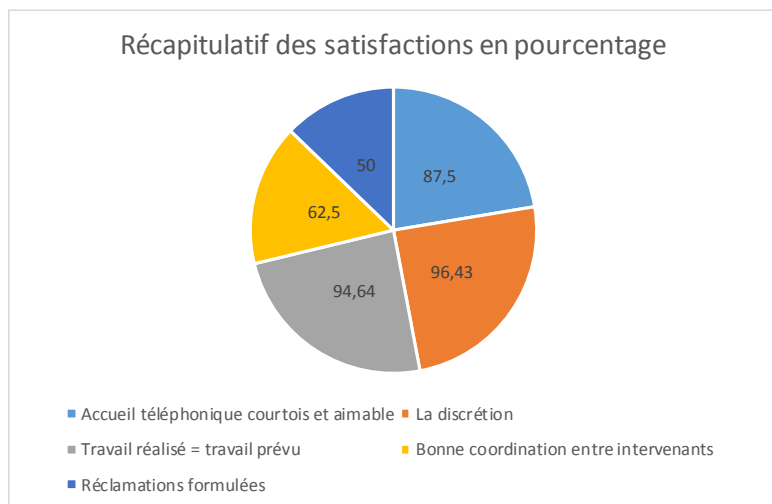
La famille : 5

Le bénéficiaire : 26

NSPP : 1

Récapitulatif des satisfactions

	Moyenne	%
Votre relation avec le service	28,5	50,89
Déroulement des interventions	26,5	47,32
Avis sur la qualité du travail et de la continuité du service	26,5	47,32
La discrétion	23	41,07



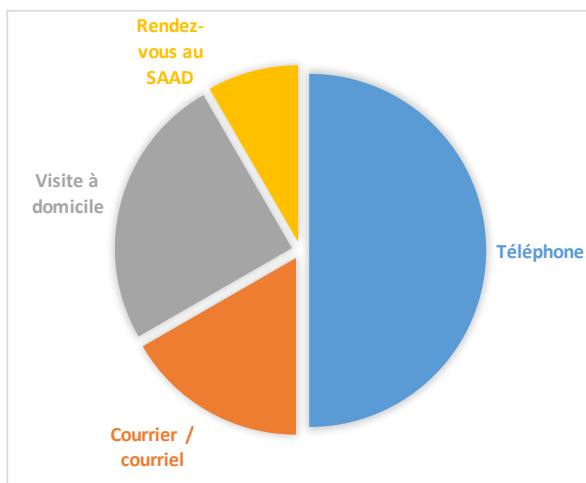
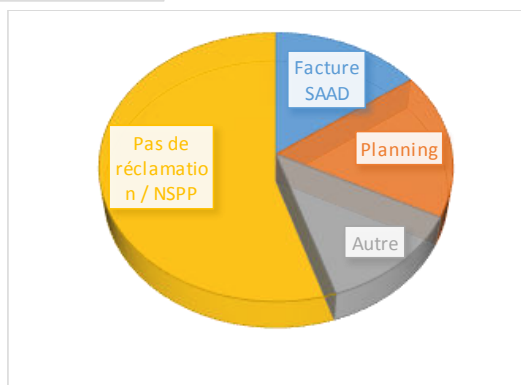
De façon globale, le travail réalisé est-il satisfaisant ?

OUI : 37

NON : 0

NSPP : 3

Type de réclamation	Nombre	%
Facture SAAD	6	15
Planning	7	17,5
Autre	5	12,5
Pas de réclamation / NSPP	22	55



Réponse donnée par	Nombre	%
Téléphone	6	15
Courrier / courriel	2	5
Visite à domicile	3	7,5
Rendez-vous au SAAD	1	2,5

Il convient ici de rappeler que moins de la moitié des bénéficiaires a répondu au questionnaire et que nombre d'entre eux, ne répondent pas eux-mêmes mais par l'intermédiaire d'un aidant ou d'un membre de la famille.

La PRESIDENTE DU CCAS

